

Marseille, le 12 décembre 2009

**A l'attention des Présidents des Organismes déconcentrés de la FFESSM
A l'attention des présidents des Commissions nationales de la FFESSM**

Objet : DU RIFAP AUX RIFA...Un point sur les qualifications fédérales aux premiers secours

Madame, Monsieur, Chers Amis,

Le succès du RIFAP a généré la création d'autres qualifications fédérales similaires, chacune spécifique : c'est ainsi qu'on a désormais des qualifications de premiers secours pour l'apnée, le tir sur cible, le hockey sub, la nage en eau vive, la nage avec palmes. Toutes ces qualifications sont très bien construites, efficaces, et occupent un segment spécifique que les autres qualifications ne peuvent atteindre. Hélas, si indiscutablement on y a gagné en richesse, on y a en revanche perdu en lisibilité. Sans compter la prolifération hasardeuse de sigles divers !

De plus, jusqu'à maintenant, chaque commission gérait ses RIFAx...dont les modes délivrance et les bordereaux, le tout sans cohésion fédérale globale. Il était urgent d'harmoniser tout cela, d'autant que 80% de ces qualifications correspondent à un « tronc commun » qui est transversal et partageable.

La crédibilité de nos formations spécifiques aux premiers secours

L'annonce de l'arrivée à compter du 1 janvier 2010 des cartes RIFA a généré quelques questions, voire des incompréhensions, auxquelles je souhaite répondre.

Tout d'abord, rappelons que le RIFAP et autres RIFAx est définitivement acquis dès lors qu'on l'a passé.

Pendant nous avons vis à vis des pouvoirs publics quelques problèmes de lisibilité et de crédibilité: en ce qui concerne le RIFAP on voit tout et n'importe quoi (papiers volants, attestations sur un bout de carton, manque d'identification de l'origine dudit RIFAP, manque d'identification du formateur et de sa qualification de certificateur, etc...). Nous étions incapables d'opposer à qui que ce soit le listing validé et exhaustif de nos RIFAP. Nous n'avons même pas d'immatriculation nationale de ces qualifications. Lorsqu'on sait à quel point ce sujet est sensible (exemple: pour les activités en piscine, crédibilité de la gestion de la sécurité par nos encadrants auprès des municipalités), il était urgent de disposer d'une base de donnée nationale, avec des "secouristes subaquatiques" dûment identifiés et immatriculés.

Dès lors, la mesure que le CDN a trouvée pour mettre en place cette base nationale de données, immatriculer les RIFAP et les autres RIFA, respecter l'harmonisation de l'ensemble de nos certifications sous support carte CB, répondre à la demande de nos membres qui apprécient cette matérialisation des

diplômes ou qualifications sous format carte, a été de rendre obligatoire la carte RIFA à compter du 1 janvier 2010.

En ce qui concerne le RIFAP cette carte existait déjà, et sans qu'elle ait été obligatoire jusque là, la majorité des RIFAP se faisaient déjà par carte (748 cartes délivrées en 2008, et nous aurons une croissance en 2009).

La mesure incitative est que le caractère obligatoire de la carte apparaît dès lors qu'on s'inscrit à un examen nécessitant un RIFA comme pré requis. Sinon, aucune obligation....si ce n'est un certain civisme fédéral.

Quant au prix, il permet comme tout autre produit fédéral de faire fonctionner la fédération, et de financer diverses actions....dont des stages ou séminaires dédiés au secourisme!

En résumé, à compter du 1 janvier 2010 :

Délivrance des RIFA uniquement par carte format CB, avec saisie sur écran (le siège national a procédé à la création des masques, des cartes et du fichier informatique centralisé en cours...).

Tous nos RIFA seront dès lors immatriculés et identifiés, quelle que soit la discipline.

Sera portée sur une des faces de la carte la mention spécifique :

- RIFA Plongée
- RIFA Nage en eau vive
- RiFA Apnée
- RIFA Tir sur cible
- RIFA hockey sub
- RIFA nage avec palmes

Les cartes format CB, l'immatriculation nationale, la base de données, etc...n'auront d'intérêt que si nous érigeons en vertu le sérieux de ces formations RIFA. Je pense qu'il faut préparer et passer ces qualifications RIFA sans complaisance aucune, et puis consacrer du temps au recyclage. Celui-ci n'est pas obligatoire, mais n'est-il pas dit dans nos textes RIFA que : *« Il est vivement recommandé à tous les titulaires de la compétence RIFA.. de maintenir opérationnel leur savoir-faire aussi bien sur l'utilisation et l'entretien du matériel que sur la pratique des gestes essentiels afin de pouvoir assurer efficacement la sécurité de tous » ?*

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, Chers Amis, l'expression de mes salutations sportives et amicales.

Jean-Louis BLANCHARD
Président de la FFESSM

